

4SL RECRUTEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 5 rue Suzanne Noël, 17000 LA ROCHELLE
849 517 529 RCS LA ROCHELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 AVRIL 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 76 103 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice76 103 euros

A titre de dividendes50 400 euros
Soit 8,40 euros par action

Le solde25 703 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 193 011 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 160 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 30 240 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 4 mai 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur

l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 87 600,00 euros, soit 14,60 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 040,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 52 560,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 66 000,00 euros, soit 11,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 26 400,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 39 600,00 euros

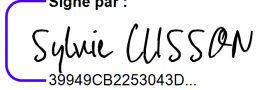
Exercice clos le 31 décembre 2024 : 60 000,00 euros, soit 10,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 36 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 avril 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente
Sylvie CLISSON

Signé par :

39949CB2253043D...

. Procédé de signature électronique

La signature du présent acte sous seing privé intervient au moyen d'un procédé de signature électronique fourni par un prestataire spécialisé en ce domaine, la société DOCUSIGN FRANCE, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé Immeuble Central Park, 9-15 rue Maurice Mallet, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, France, ayant pour numéro d'identification 812 611 150 RCS NANTERRE (« DocuSign »). Le soussigné aux présentes accepte irrévocablement (i) le recours à la Solution DocuSign à l'effet de procéder à une signature électronique

. Convention sur la preuve

Le soussigné prend acte et convient de l'application des dispositions de l'article 1366 du Code civil selon lequel : « *L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité* ». Il prend pareillement acte et convient de l'application des dispositions l'article 1367 du Code civil selon lequel : « *La signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique identifie son auteur. Elle manifeste son consentement aux obligations qui découlent de cet acte. Quand elle est apposée par un officier public, elle confère l'authenticité à l'acte. Lorsqu'elle est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat* ». Le soussigné reconnaît et accepte que (i) la conservation par DocuSign du présent acte et de l'ensemble des informations y afférent stockés et/ou signés électroniquement permet de satisfaire à l'exigence de fiabilité et d'intégrité dans le temps au sens des dispositions de l'article 1379 du Code civil, (ii) l'horodatage du présent acte et des signatures électroniques lui est opposable et fera foi et (iii) la signature électronique des présentes selon le parcours proposé par la Solution DocuSign correspond à un degré de fiabilité suffisant pour identifier sa signature et garantir son lien avec le présent acte auquel sa signature est attachée.

Le soussigné reconnaît et accepte expressément que le présent acte signé au moyen de la Solution DocuSign (i) constituera l'original des présentes, (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, (iii) pourra valablement être opposé aux Parties afin de solliciter leur exécution et (iv) pourra valablement être produit en justice. Le présent article constitue une convention de preuve au sens de l'article 1368 du Code civil.



1

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050

Désignation de l'entreprise :SAS SAS 4SL RECRUTEMENT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *1 | 2 |

Adresse de l'entreprise5 RUE SUZANNE NOEL 17100 LA ROCHELLE

Durée de l'exercice précédent *1 | 2 |

Numéro SIRET *8 | 4 | 9 | 5 | 1 | 7 | 5 | 2 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |

Néant☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5575	AG	5575	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	2600	AQ	1757	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	33540	AU	21463	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	3760	BE		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	5395	BI		
	TOTAL (II)	BJ	50870	BK	28795	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
En cours de production de services		BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
Marchandises		BT		BU		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	400140	BY	7045	
	Autres créances (3)	BZ	23234	CA		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	269219	CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7849	CI		
	TOTAL (III)	CJ	700444	CK	7045	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	751315	1A	35841	

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

5395

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051

Désignation de l'entreprise		SAS SAS 4SL RECRUTEMENT		Néant ☐ *		
				Exercice N 31122025		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....60000..)			DA	60000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	6000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	167308	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	76103	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	309411	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	900	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	56855	
	Dettes fiscales et sociales			DY	348307	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	406062		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	715473		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	406062
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052

Désignation de l'entreprise : SAS SAS 4SL RECRUTEMENT						Néant ☐ *				
			Exercice N							
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens * services *	FD	78686	FE		FF	78686		
			FG	2527403	FH		FI	2527403		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	2606090	FK		FL	2606090		
	Production stockée *							FM		
	Production immobilisée *							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP	0	
	Autres produits (1) (11)							FQ	6570	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2612661	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS		
	Variation de stock (marchandises)*							FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	154755	
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	57835	
	Salaires et traitements *							FY	1831817	
	Charges sociales (10)							FZ	432667	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	-dotations aux amortissements (14)*					GA	3208	
			- dotations aux provisions					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *							GC	2113
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	
	Autres charges (12)							GE	35482	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2517880	
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	94780		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	1274	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM		
	Différences positives de change							GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
			Total des produits financiers (V)					GP	1274	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR		
	Différences négatives de change							GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
			Total des charges financières (VI)					GU		
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	1274		
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	96054		

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										SAS SAS 4SL RECRUTEMENT		Néant ☐ *	
												Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)												HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	19951	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2613935		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2537831		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)												HN	76103
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)										HY	
	(3)	Dont { – Crédit-bail mobilier *										HP	
		{ – Crédit-bail immobilier										HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)										IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)										HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD	
	(9)	Dont transferts de charges										A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)					A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :					facultatives A6		obligatoires A9				
							dont cotisations facultatives Madelin A7						
							dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8						
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)										HS	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :										Exercice N	
												Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
											Charges antérieures	Produits antérieurs	

Edité à partir de Loop V5.44.0

SAS 4SL RECRUTEMENT

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Signé par :

Sylvie USSON

39949CB2253043D...

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice	4
1.1.	Evénements principaux	4
1.2.	Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	4
2.	Principes et méthodes comptables	4
2.1.	Principes généraux	4
2.1.1.	Règlement comptable	4
2.1.2.	Dérogations	4
2.1.3.	Information d'importance significative nécessaire à la bonne compréhension des comptes annuels qui ne serait pas détaillée par ailleurs dans l'annexe	5
2.2.	Changement de règles et méthodes comptables	6
2.2.1.	Changement de réglementation comptable	6
2.2.2.	Changements de méthode comptable	7
2.2.3.	Changements d'estimation comptable	7
2.2.4.	Corrections d'erreurs	7
3.	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	8
3.1.	Actif immobilisé	8
3.1.1.	État de l'actif immobilisé (brut)	9
3.1.2.	Amortissements de l'actif immobilisé	10
3.1.3.	Amortissements et dépréciations – État de rapprochement entre ouverture et clôture	11
3.1.4.	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.	11
3.1.5.	Créances	12
3.1.6.	Produits à recevoir	13
3.1.7.	Actif circulant / dépréciations	13
3.1.8.	Charges constatées d'avance	14
3.2.	Dépréciations de l'actif	14
3.3.	Capitaux propres	15
3.3.1.	Actions propres, parts bénéficiaires	15
3.3.2.	Variation des capitaux propres	15
3.4.	Dettes	16
3.4.1.	Dettes financières et autres dettes	16

3.4.2.	Charges à payer	17
4.	Informations relatives à la fiscalité	18
4.1.	Impôt sur les bénéfices	18
4.1.1.	Ventilation	18

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Événements principaux

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Néant.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

2.1.1. Règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf indication contraire, les informations sont présentées en euros.

2.1.2. Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation :

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- A la durée de l'exercice comptable.

**2.1.3. Information d'importance significative
nécessaire à la bonne compréhension des comptes
annuels qui ne serait pas détaillée par ailleurs dans
l'annexe**

Néant.

2.2. Changement de règles et méthodes comptables

2.2.1. Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Les reclassements opérés sur la colonne comparative 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles sont les suivants :

- Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».
- Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat : 649... ; 758700
- Les charges constatées d'avance s'élevaient à 9 251,79€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».
- Les comptes courants d'associés créditeurs précédemment comptabilisés en 2024 continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Emprunts et dettes financières divers ». Les comptes courants d'associés créditeurs comptabilisés en 2025 sont présentés en autres dettes.

2.2.2. Changements de méthode comptable

La société n'a procédé à aucun autre changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

2.2.3. Changements d'estimation comptable

La société n'a procédé à aucun autre changement d'estimation comptable par rapport à l'exercice précédent.

2.2.4. Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

3. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1. Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés par la suite.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles.

Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

3.1.1. État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelle	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	5 575	-	-	5 575
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	2 600	-	-	2 600
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	21 802	-	-	21 802
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	10 910	830	-	11 739
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	35 311	830	-	36 141
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	3 680	80	-	3 760
	Prêts et autres immobilisations financières	5 355	40	-	5 395
	TOTAL IV	9 035	120	-	9 155
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	49 921	950	-	50 871

3.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement – TOTAL I		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles – TOTAL II		5 575	-	-	5 575
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	1 497	260	-	1 757
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	8 638	2 437	-	11 075
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 876	512	-	10 389
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		20 012	3 209	-	23 221
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		25 587	3 209	-	28 796

3.1.3. Amortissements et dépréciations – État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	5 575	-	-	-	-	5 575
Corporelles	20 012	3 209	-	-	-	23 221
Financières	-		-		-	-
TOTAL	25 587	3 209	-	-	-	28 796

3.1.4. Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.

3.1.4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières et titres de participation sont évalués à leur coût d'achat.

Lorsque la valeur actuelle à la date de clôture est inférieure à la valeur d'actif brut, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

3.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-
	Prêts		-	-
	Autres immobilisations financières		5 395	-
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		8 455	-
	Autres créances clients		391 686	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-
	Personnel et comptes rattachés		1 401	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		260	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	4 528	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	10 159	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupe et associés		-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		6 886	-
	Charges constatées d'avance		7 849	-
TOTAL		436 620	436 620	-

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

3.1.6. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	79 687
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	79 687

3.1.7. Actif circulant / dépréciations

3.1.7.6. Tableau des dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Stocks	-	-	-	-
Créances	4 932	2 113	-	7 045
Autres	-	-	-	-
TOTAL	4 932	2 113	-	7 045

3.1.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation pour 7 849,31€.

3.2. Dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	4 932	2 113	-	7 045
Autres	-	-	-	-
TOTAL	4 932	2 113	-	7 045

3.3. Capitaux propres

3.3.1. Actions propres, parts bénéficiaires

La société ne détient aucune action propre à la clôture de l'exercice.

3.3.2. Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	60 000	-	-	60 000
Réserves, primes et écarts	143 864	29 444	-	173 308
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	89 444	-	13 340	76 104
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	293 308	29 444	13 340	309 412

3.4. Dettes

3.4.1. Dettes financières et autres dettes

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		900	900	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		56 855	56 855	-	-
Personnel et comptes rattachés		187 756	187 756	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		47 395	47 395	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	109 045	109 045	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 111	4 111	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		406 062	406 062	-	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-

3.4.2. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	72 979
Charges sociales provisionnées	21 160
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	11 612
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	2 767
Divers	-
TOTAL	108 518

4. Informations relatives à la fiscalité

4.1.Impôt sur les bénéfices

4.1.1. Ventilation

		Résultat courant	Résultat exceptionnel
—	Résultat avant impôts	96 055	-
Impôt au taux de : 15%	-	- 20 101	-
—	Impôt sur PVLT	-	-
—	Réduction d'impôts	150	
Résultat après impôts		76 104	-